

**Projet de cahier des charges pour des
« conteneurs à déchets résiduels et
recyclables (AWB) en plastique »**

0.0	Préambule Ce projet de cahier des charges est divisé en : <ol style="list-style-type: none">1. Exigences techniques selon le § 31, alinéa 2, point 2a du VgV2. Aspects qualité selon le § 31 alinéa 3 du VgV3. Exigences non techniques4. Données relatives à la commande5. Garantie6. Clause de révision des prix7. Critères de sélection
1.0	Exigences techniques selon le § 31, alinéa 2, point 2a du VgV (décret sur la passation de marchés publics)
1.1	Les AWB objets de l'appel d'offres doivent intégralement remplir les exigences techniques de la norme DIN EN 840 ou équivalent (dans toutes les parties concernées). L'importance des pièces énumérées sous 1.1.1 à 1.1.5 de la norme DIN EN 840 est spécialement, ici encore, soulignée.
1.1.1	Marquage Les conteneurs doivent être marqués de manière visible et bien lisible sur la cuve selon la norme DIN EN 840 : <ul style="list-style-type: none">- Fabricant _____- Norme AWB à 2 roues : EN 840-1 AWB à 4 roues avec couvercle plat selon EN 840-2 : EN 840-2 AWB à 4 roues avec couvercle coulissant selon EN 840-3 : AWB à 4 roues avec couvercle plat EN 840-3 selon EN 840-4 : EN 840-4- Volume nominal _____- Poids maximal en charge (somme de la charge utile max. plus poids du conteneur) année et mois de fabrication
1.1.2	Préhension frontale La préhension frontale doit être compatible avec les installations de vidage avec peigne selon DIN 30731 et la série de normes DIN EN 1501. Le bord en U, tout autour des AWB, doit être réalisé sous forme de bord continu étagé au niveau de la partie frontale (préhension frontale). La préhension frontale doit être renforcée en partie basse par des nervures réticulaires. Les conceptions équivalentes sont acceptées. La préhension frontale doit correspondre à la forme A selon DIN EN 840-1, -2, -3, -4.
1.1.3	Poignées L'exécution de la poignée du conteneur doit permettre une préhension de l'AWB à la fois sûre et sans risque de blessure (selon le point 4 de la norme DIN EN 840-6, point 5.4 de la 840-2 et DIN EN 840-3).

<p>1.1.4</p>	<p>Couvercle - couvercle plat Le couvercle doit être relié à la cuve par au moins deux points à charnière.</p>
<p>1.1.5</p>	<p>Couvercle - couvercle rond/coulissant En raison de l'importance de l'aspect sécuritaire, il est souligné que le conteneur avec couvercle rond/coulissant doit être équipé d'un couvercle de sécurité selon DIN EN 840. La conception du couvercle de sécurité doit être exécutée de manière à assurer le vidage sans entrave de l'AWB. Dans l'intérêt de l'utilisateur, seules sont autorisées les offres qui justifient d'une solution certifiée pour le couvercle de sécurité. Est considéré comme preuve le certificat d'un organisme d'évaluation de conformité accrédité selon le § 33 du VgV ou la présentation du sigle de qualité RAL selon RAL-GZ 951/1 § 34 alinéa 4 du VgV.</p>
<p>1.2</p>	<p>La preuve que le ou les AWB proposé(s) remplit/remplissent pleinement les exigences techniques de la norme DIN EN 840 ou équivalent pour l'ensemble des pièces doit être jointe par le candidat à l'offre sous forme de certificats, notamment les rapports d'essais ou certifications d'un organisme d'évaluation de conformité accrédité au sens du § 33 alinéa 3 du VgV (cf. § 31 alinéa 1 du VgV). <i>Nota</i> : Un organisme d'évaluation de conformité accrédité au sens du § 33 alinéa 3 du VgV est un organisme qui, conformément au règlement (CE) n° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil du 09/07/2008 sur les dispositions relatives à l'accréditation et la surveillance du marché en relation avec la commercialisation de produits et abrogeant le règlement (CEE) n° 339/93 du Conseil (JO L 218 du 13/08/2008, p. 30) est accrédité et effectue des vérifications de conformité. La preuve que le ou les AWB proposé(s) remplit/remplissent pleinement les exigences techniques de la norme DIN EN 840 « ou équivalent » pour l'ensemble des pièces peut également apportée en présentant</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sigle de qualité RAL-GZ 951/1 selon l'article 34, alinéa 1 du VgV - ou un sigle de qualité équivalent selon le § 34 alinéa 4 du VgV, - ou des preuves selon le § 34 alinéa 5. <p>L'apport de la preuve incombe au candidat, la reconnaissance des preuves au donneur d'ordre.</p>

2.0	Caractéristiques de qualité selon le § 31 alinéa 3 du VgV
2.1	<p>Les AWB objet de l'appel d'offres doivent pleinement remplir les exigences d'assurance qualité selon RAL GZ 951/1.</p> <p>Les exigences d'assurance de qualité RAL sont définies dans les conditions de qualité et d'essais de RAL-GZ 951/1 pour les conteneurs à déchets résiduels et recyclables en plastique et peuvent être obtenues auprès des éditions Beuth Verlag.</p>
2.1.1	<p>Logement du transpondeur (mentionné spécialement, ici encore, en raison de l'importance)</p> <p>La possibilité d'accueillir une puce RFID doit correspondre à RAL-GZ 951/1 ou équivalent.</p>
2.2	<p>La preuve que le ou les AWB proposé(s) remplit/remplissent pleinement les exigences techniques du sigle de qualité RAL-GZ 951/1 doit être apportée par le candidat en joignant, à l'offre,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sigle de qualité RAL-GZ 951/1 (cf. § 34, alinéa 1 du VgV). - ou autres sigles de qualité qui fixent des exigences de performances équivalentes (cf. § 34 alinéa 4 du VgV). - ou des preuves selon le § 34 alinéa 5 du VgV <p>L'apport de la preuve incombe au candidat, la reconnaissance des preuves au donneur d'ordre.</p>
2.3	<p>Fabrication et matériau</p> <p>L'AWB doit être fabriqué, pour des raisons de stabilité, sans soudure, par procédé de moulage par injection compact.</p> <p>La masse de matière plastique teintée doit être résistante aux intempéries et photostabilisée pour le domaine d'utilisation.</p>
2.4	Sécurité au travail
2.4.1	<p>Roues et roulettes</p> <p>Les AWB roulants à 2 roues doivent être équipés de roues à pneus en caoutchouc plein sans entretien. Les essieux doivent être recyclables et protégés contre la corrosion (contrôle anti-renversement selon DIN EN 840-5 point 4.8).</p> <p>Les roues possèdent des jantes et moyeux plastiques sans entretien et doivent se monter facilement par encliquetage en poussant.</p> <p>L'AWB à 4 roues doit être équipé d'un système de freinage propre adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrêt de roue double (avec verrouillage de la bague rotative) ou - arrêt central
2.4.2	<p>Poignées</p> <p>Pour des raisons de sécurité au travail, l'AWB à 4 roues doit être équipé de poignées latérales ouvertes pour pouvoir le pousser.</p>

<p>2.4.3</p>	<p>Couvercle coulissant AWB à 4 roues Le couvercle coulissant doit être pourvu d'un triple arrêt, en position fermée, semi-ouvert et ouvert.</p>
<p>2.4.4</p>	<p>Signalisation de sécurité Le texte sur le couvercle de l'AWB « Ne pas jeter de cendres chaudes » peut être remplacé ou complété par le pictogramme suivant :</p> 
<p>2.4.5</p>	<p>Directive européenne 2000/14/CE – Émissions sonores Les conteneurs doivent être marqués selon les dispositions en matière de puissance acoustique pour conteneurs à déchets résiduels et recyclables roulants.</p> <p>La procédure d'essai inclut la mesure du niveau de puissance sonore :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fermeture du couvercle en le claquant, - ouverture brusque du couvercle, - faire rouler le conteneur. <p>Les AWB non insonorisés avec un niveau de puissance acoustique \leq LWA 99 dB et les AWB insonorisés CE avec \leq LWA 92 dB et CE</p> <p>En règle générale, le marquage se fait sur le couvercle de l'AWB. Exemple de marquage pour les AWB non insonorisés :</p>  <p>La mesure du bruit requise pour la déclaration de conformité CE doit être documentée par un organisme d'essai accrédité.</p>
<p>3.0</p>	<p>Données relatives à la commande</p>
<p>3.1</p>	<p>Introduction appel d'offres annuel / description du besoin de remplacement</p>
<p>3.1.1</p>	<p>AWB à 2 roues avec des volumes de _____ litres Quantité : _____ Couleur / Type : _____ L'indication des couleurs doit être faite selon RAL GZ 951/1.</p>
<p>3.1.2</p>	<p>AWB à 4 roues avec des volumes de _____ litres Quantité : _____ Couleur / Type : _____ L'indication des couleurs doit être faite selon RAL GZ 951/1.</p>

3.2	<p>Marquage Marquage - par exemple estampage à chaud ou sérigraphie. Année de production.</p> <p>Le marquage du propriétaire sur le couvercle est : _____.</p>
3.3	<p>Date de livraison</p> <p>_____/201 Livraison de conteneurs</p> <p>La planification exacte a lieu selon la passation du marché en accord entre le donneur d'ordre et le fournisseur.</p>
3.4	<p>Livraison Le déchargement du camion est réalisé par le donneur d'ordre.</p> <p><u>Lieu de livraison</u> :</p> <p>La livraison doit avoir lieu dans un délai de (...) semaines calendaires après réception de la commande écrite et clarification de tous les détails à l'adresse suivante : <i>(Indiquer l'adresse)</i></p>
3.5	<p>Divers</p>
4.0	<p>Garantie Les dispositions légales de garantie s'appliquent.</p>